

Dis-moi, c'est quoi un centre de loisirs ?

C'est simple ! Un centre de loisirs, c'est un lieu d'apprentissage de la vie, où les enfants viennent pour apprendre à vivre, jouer et créer ensemble !

C'est un espace d'expérimentation, d'expression, de curiosité, de mouvements, de découvertes.

Et pendant les vacances, on fait quoi ?

- Des sorties sont organisées culturelles, parc animalier ou autres
- Des ateliers cuisines.
- Différentes rencontres avec les partenaires du centre.
- Des activités manuelles et sportives.
- Des grands jeux d'enquêtes et d'énigmes.
- Différents projets proposés par l'équipe d'animation...

## Nos intentions pédagogiques

### **Encourager la transition entre les familles et l'accueil de loisirs**

#### Des familles :

- Favoriser les échanges avec et entre les familles.
- Impliquer les familles dans la vie du centre en les tenant informées de ce qui s'y passe.

#### Des enfants :

- Prise en compte de l'enfant en tant qu'individu.
- Mettre en place des espaces et des actions qui prennent en compte les besoins et envies des enfants.

#### De l'équipe :

- Valoriser les compétences de chacun.

### **Développer la notion de respect de soi, des autres et de son environnement**

- Permettre aux enfants de découvrir et de comprendre les autres.
- Encourager les enfants à la solidarité, au partage et à l'entraide.
- Sensibiliser les enfants au respect des règles de vie en collectivité.
- Comprendre l'environnement et le respecter.

### **Favoriser l'interculturalité**

- Initier à des activités et/ou pratiques culturelles.
- Mettre en avant les compétences des uns et des autres (enfants et équipe)
- Développer la curiosité, l'imaginaire et la créativité
- Diversifier et développer différents moyens d'expression



ASSOCIATION  
SOCIOCULTURELLE DU CENTRE  
PIERRE LEGENDRE



## Accueil de loisirs

pour les enfants de 3 à 10 ans

📍 ALSH du centre Pierre Legendre  
7 Boulevard François Blancho  
44220 Couëron

☎ 02.40.86.13.42 : accueil centre P Legendre

✉ [accueil@centrepierrelegendre.fr](mailto:accueil@centrepierrelegendre.fr)  
🌐 [centrepierrelegendre.centres-sociaux.fr](http://centrepierrelegendre.centres-sociaux.fr)

## Les essentiels !

Pour tous les enfants :

- une gourde avec le nom de l'enfant.



Pour les maternelles :

- un nécessaire de sieste (une couverture et un drap, le doudou, un sac avec des affaires de rechange et un sac plastique pour les affaires souillées).



**Pensez à noter le nom de votre enfant sur ses affaires.**

## JOURNÉE TYPE

**8h30 à 10h** Accueil du matin (temps libre)

**10h à 11h45** Temps d'activités

**11h45 à 12h** Départ des enfants non inscrit au repas

**12h à 13h** Repas au restaurant scolaire

**13h à 14h** Temps calme ou sieste ( jusqu'à maximum 15h45 pour les maternelles)

**13h30 à 14h** Arrivée des enfants non inscrit au repas

**14h à 16h** Début des activités

**16h à 16h30** Goûter

**17h à 18h** Départ des enfants (temps libre)

## Les enfants sont accueillis :



**- A la journée de 8h30 et jusqu'à 18h**

**Arrivée entre 8h30 et 10h.**

**Départ entre 17h et 18h.**

- **Si votre enfant est absent, merci de prévenir l'accueil du Centre Pierre Legendre au 02.40.86.13.42.**

## Remarques

Merci d'être ponctuel ! Des sorties peuvent être prévues, dont le départ se fait à 9h30. Les parents seront prévenus en amont.

Prévoir une tenue adaptée à la météo, des déplacements ou des sorties peuvent se faire à pied.

Les enfants de 3-5 ans sont incités à aller à la sieste. N'hésitez pas à informer les animateurs.

Une autorisation de sortie doit être remplie pour les enfants qui rentrent seuls. Vous pouvez la demander à l'accueil.

En dehors des heures indiqués ,pour récupérer votre enfant pour un rendez-vous médical ou un motif impérieux, il vous faudra signer une décharge de responsabilité.

## L'encadrement

L'accueil de loisirs est encadré par un projet pédagogique.

L'équipe d'animation est diplômée ou en cours d'acquisition du BAFA, BPJEPS, CAP petite enfance...

Notre centre est habilité par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Il répond aux normes d'encadrement fixées par celle-ci :

- 1 animateur/trice pour 8 enfants de 3 à 5 ans
- 1 animateur/trice pour 12 enfants de 6 à 10 ans

**Si votre enfant est en situation de handicap avec nécessité d'encadrement spécifique, venez nous en parler au centre pour mieux adapter son accueil.**

## Le site

**Groupe scolaire Jean Zay : Primaires et Maternelles**

**Adresse : 32 Rue Jean Claude  
Maisonneuve**

